

DOSSIER

La clause anti-abus générale de la directive ATAD : tour d'horizon européen



Thomas JACQUEMONT
Rédacteur en chef

La période récente, particulièrement riche en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationale, a vu notamment l'apparition de nouvelles clauses anti-abus générales, tant au niveau de l'OCDE¹ qu'à celui de l'Union européenne. S'agissant de cette dernière, la clause est prévue par l'article 6 de la directive anti-évasion fiscale, communément désignée par son acronyme anglais « ATAD » (pour *Anti-Tax Avoidance Directive*), et va commencer à produire ses premiers effets. Pour mesurer ceux-ci, pour réfléchir et s'adapter

¹ V. à ce sujet P. Martin, *Interprétation et application de la clause générale anti-abus de l'OCDE* : FI 4-2019, n° 9.3.

à la nouvelle donne, un tour d'horizon européen de la transposition de la directive nous a semblé nécessaire. Car si les voyages forment la jeunesse, ils stimulent également l'esprit du fiscaliste, et en l'occurrence font ressortir la singularité de la France.

Ce tour d'horizon a été réalisé par le Groupe EU/Fiscalité Internationale du cabinet FIDAL, qui a mobilisé ses correspondants européens. Que chacun soit ici remercié de sa contribution, en particulier Séverine Lauratet, en charge du Groupe.

Nous vous souhaitons une excellente lecture !

Sommaire du dossier

> La clause anti-abus générale de la directive ATAD : comparaison des transpositions dans 5 États membres (France, Allemagne, Irlande, Luxembourg et Pays-Bas).....	02.1
Séverine LAURATET	
> La clause anti-abus issue de la transposition française de la directive ATAD	02.2
Séverine LAURATET, Sylvain GIBON, Julien SUEUR	
> The ATAD general anti-abuse rule in Germany.....	02.3
Gabriele RAUTENSTRAUCH	
> The ATAD general anti-abuse rule in Ireland.....	02.4
Kevin SMITH et Finn KELLY	
> The ATAD general anti-abuse rule in Luxembourg.....	02.5
Michiel BOEREN, Maxime GROSJEAN et Maja VULEVIC	
> The ATAD general anti-abuse rule in the Netherlands.....	02.6
Ivo KUIPERS	